



**Répartition des zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins pour la profession d'orthophoniste libéral telle qu'issue des dernières données chiffrées disponibles  
(densité pondérée et standardisée 2019)**

Région	Catégorie	Part de la population régionale couverte	Densité maximale des bassins de vie/ cantons-ou-villes (BVCV) 2019	Nombre de bassins de vie/cantons-ou-villes
<b>Auvergne-Rhône-Alpes</b>				
	Sous dense	13,9%	12,57	76
	Intermédiaire	57,1%	43,17	257
	<b>Total général</b> des zones prévues au 1° et au 2° de l'article L. 1434-4 du code de la santé publique	100,0%	121,62	388
<b>Bourgogne-Franche-Comté</b>				
	Sous dense	35,3%	12,68	65
	Intermédiaire	60,1%	40,35	125
	<b>Total général</b> des zones prévues au 1° et au 2° de l'article L. 1434-4 du code de la santé publique	100,0%	337,78	198
<b>Bretagne</b>				
	Sous dense	8,4%	12,59	19
	Intermédiaire	81,8%	43,00	134
	<b>Total général</b> des zones prévues au 1° et au 2° de l'article L. 1434-4 du code de la santé publique	100,0%	77,58	172
<b>Centre-Val de Loire</b>				
	Sous dense	36,9%	13,25	55
	Intermédiaire	49,4%	39,87	86
	<b>Total général</b> des zones prévues au 1° et au 2° de l'article L. 1434-4 du code de la santé publique	100,0%	98,83	152
<b>Corse</b>				
	Sous dense	20,5%	11,10	5
	Intermédiaire	73,0%	39,76	11

Région	Catégorie	Part de la population régionale couverte	Densité maximale des bassins de vie/ cantons-ou-villes (BVCV) 2019	Nombre de bassins de vie/cantons-ou-villes
	<b>Total général</b> des zones prévues au 1° et au 2° de l'article L. 1434-4 du code de la santé publique	100,0%	47,35	17
<b>Grand Est</b>				
	Sous dense	12,7%	13,07	46
	Intermédiaire	68,1%	42,96	181
	<b>Total général</b> des zones prévues au 1° et au 2° de l'article L. 1434-4 du code de la santé publique	100,0%	131,61	260
<b>Guadeloupe</b>				
	Sous dense	21,8%	13,09	5
	Intermédiaire	58,2%	41,25	10
	<b>Total général</b> des zones prévues au 1° et au 2° de l'article L. 1434-4 du code de la santé publique	100,0%	52,43	19
<b>Guyane</b>				
	Sous dense	100,0%	8,84	7
	Intermédiaire	0,0%	0,00	0
	<b>Total général</b> des zones prévues au 1° et au 2° de l'article L. 1434-4 du code de la santé publique	100,0%	8,84	7
<b>Hauts-de-France</b>				
	Sous dense	14,3%	13,17	43
	Intermédiaire	44,4%	43,05	125
	<b>Total général</b> des zones prévues au 1° et au 2° de l'article L. 1434-4 du code de la santé publique	100,0%	104,27	228
<b>Ile-de-France</b>				
	Sous dense	18,7%	13,30	49
	Intermédiaire	70,7%	41,71	154
	<b>Total général</b> des zones prévues au 1° et au 2° de l'article L. 1434-4 du code de la santé publique	100,0%	99,83	222
<b>La Réunion</b>				
	Sous dense	9,3%	13,30	4
	Intermédiaire	44,9%	38,70	7
	<b>Total général</b> des zones prévues au 1° et au 2° de l'article L. 1434-4 du code de la santé publique	100,0%	79,12	20
<b>Martinique</b>				

Région	Catégorie	Part de la population régionale couverte	Densité maximale des bassins de vie/ cantons-ou-villes (BVCV) 2019	Nombre de bassins de vie/cantons-ou-villes
	Sous dense	0,0%	0,00	0
	Intermédiaire	100,0%	36,75	4
	<b>Total général</b> des zones prévues au 1° et au 2° de l'article L. 1434-4 du code de la santé publique	100,0%	36,75	4
<b>Mayotte</b>				
	Sous dense	100,0%	0,58	1
	Intermédiaire	0,0%	0,00	0
	<b>Total général</b> des zones prévues au 1° et au 2° de l'article L. 1434-4 du code de la santé publique	100,0%	0,58	1
<b>Normandie</b>				
	Sous dense	32,2%	13,28	63
	Intermédiaire	57,5%	41,06	107
	<b>Total général</b> des zones prévues au 1° et au 2° de l'article L. 1434-4 du code de la santé publique	100,0%	140,76	181
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>				
	Sous dense	23,9%	13,22	100
	Intermédiaire	56,1%	43,12	221
	<b>Total général</b> des zones prévues au 1° et au 2° de l'article L. 1434-4 du code de la santé publique	100,0%	125,80	365
<b>Occitanie</b>				
	Sous dense	8,0%	13,29	33
	Intermédiaire	54,1%	42,97	228
	<b>Total général</b> des zones prévues au 1° et au 2° de l'article L. 1434-4 du code de la santé publique	100,0%	130,14	325
<b>Pays de la Loire</b>				
	Sous dense	15,9%	13,11	44
	Intermédiaire	66,4%	42,79	120
	<b>Total général</b> des zones prévues au 1° et au 2° de l'article L. 1434-4 du code de la santé publique	100,0%	70,19	183
<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>				
	Sous dense	3,9%	13,28	10
	Intermédiaire	56,6%	43,10	107
	<b>Total général</b> des zones prévues au 1° et au 2° de	100,0%	119,74	165

Région	Catégorie	Part de la population régionale couverte	Densité maximale des bassins de vie/ cantons-ou-villes (BVCV) 2019	Nombre de bassins de vie/cantons-ou-villes
	l'article L. 1434-4 du code de la santé publique			
France entière				
	Sous dense	17,5%	13,30	625
	Intermédiaire	60,3%	43,20	1877
	<b>Total général</b> des zones prévues au 1° et au 2° de l'article L. 1434-4 du code de la santé publique	100,0%	337,78	2907

Le tableau ci-dessus est issu du classement des zones selon la densité pondérée et standardisée de 2019. La source des données est la suivante :

- cantons-ou-villes : INSEE, année 2020 ;
- bassins de vie : INSEE, année 2012 ;
- population : données du recensement INSEE, 2017 ;
- données d'activité : système national d'information inter régimes de l'assurance maladie (SNIIRAM), soins réalisés en 2019, remboursés jusqu'en avril 2020 (médiane = 52 400 €, 95e percentile = 89 000 €) ;
- variables administratives par cabinet des orthophonistes : fichier national des professionnels de santé (FINPS, 2019).

Conformément au point VI de l'annexe de l'**arrêté du 1er mars 2023 modifiant l'arrêté du 31 mai 2018 relatif à la méthodologie applicable à la profession d'orthophoniste pour la détermination des zones prévues au 1° de l'article L. 1434-4 du code de la santé publique**, les arrêtés des directeurs généraux des agences régionales de santé relatifs à la détermination des zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins pour la profession d'orthophoniste peuvent être modifiés en tant que de besoin après concertation prévue à l'article R. 1434-42 du code de la santé publique. Les modifications s'opèrent dans le respect de la répartition des zones telle qu'issue des dernières données chiffrées disponibles.